



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E8178

VALABLE JUSQU'AU 24/04/2027

ÉDITÉ LE

21/04/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/05/2005

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 01/05/2005  
1 377 336

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC AUCH

Siret : 640 800 223 00045

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 2123975

Assurance Responsabilité Travaux :

SMA SA 642 420 C F71160H1259001/2 106230

Assurance Responsabilité Civile :

SMA SA 642420C F71160H4051 001/2 106227

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Raison sociale : EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - CLEVIA SUD-OUEST (AGENCE)

3 IMPASSE DU VIGNOBLE  
ZI ENGACHIES  
32000 AUCH

Téléphone : 05 62 63 45 33

Fax : 05 62 63 22 97

Portable : 06 78 03 29 49

Site Internet :

E-mail : auch.thermie.energie@eiffage.com

Responsabilité légale :

EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - REGIONS FRANCE (775 673 031) / DE RUFFRAY  
BENOIT PRÉSIDENT / LALBAT JULIEN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 49

Tranche de classification : EFF3

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	21/01/2025
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	21/01/2025
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	21/01/2025
5312 PROB	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m² Mention RGE	14/05/2025

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Ventilation mécanique	14/05/2025

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.